

Collège des écoles doctorales
École doctorale Entreprise, Économie, Société N°42
ed-ecoges@u-bordeaux.fr
T 05 56 84 29 26

Conseils aux rapporteurs internes pour évaluer les dossiers de demandes d'inscription à l'HDR à l'école doctorale n°42, ENTREPRISE, ÉCONOMIE, SOCIÉTÉ (ED EES)

Selon l'arrêté du 23 Novembre 1988, « l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) sanctionne la reconnaissance du haut niveau scientifique du candidat ou de la candidate, caractère original de sa démarche dans un domaine de la science, de son aptitude à maîtriser une stratégie de recherche dans un domaine scientifique ou technologique suffisamment large et de sa capacité à encadrer de jeunes chercheurs. Elle permet d'être candidat ou candidate au corps de professeurs des universités ».

Jusqu'à maintenant en économie et gestion (contrairement à la démographie), l'HDR n'était pas associée à une promotion aux fonctions de professeur(e) des universités. Cependant la procédure de désignation de 2 rapporteurs chargés d'évaluer l'aptitude du candidat ou de la candidate à s'inscrire à l'HDR de l'université de Bordeaux requiert, de la part de l'école doctorale EES, de proposer quelques indicateurs adaptés aux trois disciplines de l'ED.

Bien sûr, les rapporteurs évalueront, sur l'ensemble du dossier, l'aptitude générale du candidat ou de la candidate à l'inscription à ce diplôme, certains indicateurs largement atteints pouvant en compenser d'autres. En revanche, les activités d'enseignement et responsabilités de filières d'enseignement ne peuvent compenser les critères de recherche, dans la mesure où ces critères de recherche sont déjà allégés pour les enseignant-chercheurs qui ont également des activités d'enseignement en plus de leurs activités de recherche.

1. Publications

Environ 10 publications pour un ou une MCU, 15 pour un chercheur ou une chercheuse, avec environ 5 publications obtenues dans des revues scientifiques à comité de lecture reconnues par la section CNU des candidats (type HCERES ou le comité national du CNRS (la section 37 pour économie et gestion). Les autres publications pourront provenir d'ouvrages et chapitres d'ouvrages, de rapports de recherche pour des programmes nationaux et internationaux ainsi que de documents de travail dans des séries reconnues (NBER, CPER, FEEM, Cesifo...)

Ce nombre de publications est bien sûr à pondérer par leur qualité et leur visibilité internationale. Une attention particulière sera ainsi portée sur le nombre de revues de rang 1 et 2 de la section 37 du comité national du CNRS.

Il est enfin très souhaitable que l'essentiel de ces publications concerne la période post-thèse.

2. Encadrement de jeunes chercheurs

Il est fortement recommandé que le candidat ou la candidate ait co-dirigé au moins une thèse déjà soutenue, notamment par le biais d'une ADT pour les enseignants-chercheurs. Le rapporteur pourra, si c'est indiqué dans le dossier, tenir compte d'une participation à l'encadrement réalisé par des MCU ayant davantage d'expérience. La participation à des jurys de thèse en tant que suffragant devra être relevée dans l'appréciation du dossier.

3. Animation de la recherche

Il est souhaitable que le candidat ou la candidate ait fait preuve de son aptitude à animer des projets de recherche comme directeur ou directrice adjoint(e) ou responsable de thème ou d'axe de recherche au sein d'une équipe de recherche, à assurer la responsabilité ou une part active dans des projets financés, l'organisation de colloques ou de *workshops* à vocation nationale mais surtout à vocation internationale, le dépôt de projets de recherche et de valorisation.